

LINARS

Liaison

N°112 - Juin 2021

Dépôt légal 03.16.765



Sommaire

▲ Budget 2021

P2/P3

▲ Infos municipales

P6/P7

▲ Travaux

P4/P5

▲ Infos pratiques

P8



BUDGET 2021

Le budget primitif 2021 a été élaboré avec un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement importantes, notamment liées à l'aménagement de la place de l'église, la réfection de la grange et la création d'une halle de marché.

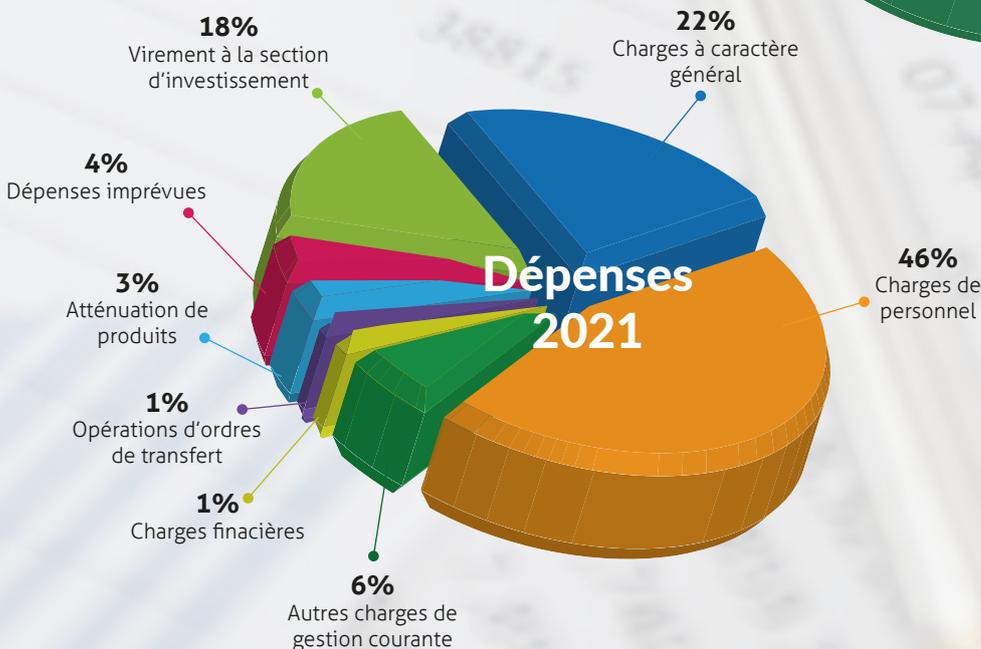
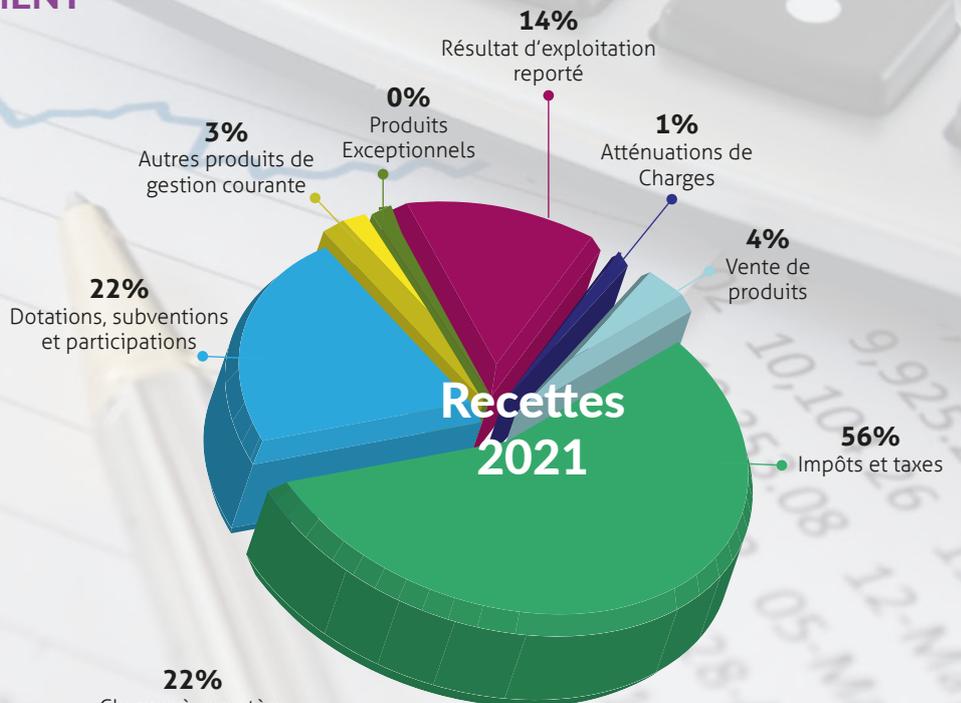
Monsieur le maire tient à remercier les membres des différentes commissions pour leur analyse du territoire et l'étude des besoins.

Pour cette année, les taux d'imposition foncière n'augmentent pas. Toutefois, afin de compenser la perte pour la commune de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'État transfère la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Le taux du département, de 22,89%, s'ajoute par conséquent au taux communal de 31,44% :

- Taxe foncière propriétés bâties : **53,44%** (31,44 % + 22,89%)
- Taxe foncière propriétés non bâties : **60,27 %**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à la somme de **1 964 014,27 €** dont **277 514,27 €** de résultat d'exploitation reporté de l'année 2020.



Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à la somme de **1 964 014,27€**.



- Subvention versée au CCAS : 9 500 €
- Subvention versée à l'école primaire François Lassagne : 5 000 €
- Subventions versées aux associations intervenant sur la commune :

Subventions versées aux associations de Linars	Montant
Groupe des randonneurs Linars	350 €
Société de chasse Linars / Trois palis La Diane	150 €
Club musical	140 €
ACPG / T.O.E CA TM ME veuves Linars / Fléac	190 €
Gymnastique volontaire	120 €
Association indépendante des parents d'élèves	100 €
Atelier d'arts créatifs de Linars	50 €
Club du 3 ^{ème} âge	200 €
Viet Vo Dao Linars / Fléac	170 €
ARAC Linars / Fléac	190 €
Association de danse et d'expression de Linars	160 €
Etoile sportive de Linars	1000 €
Tennis club	425 €
Ambiance SCRAP	50 €
Qi gong	50 €
TATI	70 €

Les subventions ont été recalculées par rapport au montant versé en 2020, du fait de la crise sanitaire et de l'arrêt total ou partiel des activités.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année 2021 est marquée par la sécurisation de voies avec :

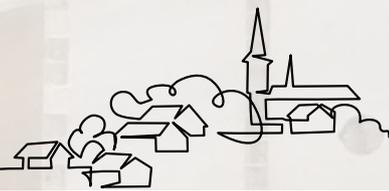
- La fin des travaux d'aménagement du cœur de bourg, place de l'église et le changement de sens de circulation,
- La création de voies cyclables, notamment avenue des Ecoles et le changement de sens de circulation.

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à la somme de **1 603 169,40€** dont :

Opérations financières	925 850,12 €
- dont excédent d'investissement reporté (dont emprunt contracté en fin d'année 2020 de 750 000€)	
- dont virement de la section de fonctionnement	309 483,44 €
- dont taxe locale d'aménagement	37 000,00 €
- dont FCTVA	25 000,00 €
Subventions pour voirie	8 350,00 €
Subventions pour aménagement de chez Siret	62 875,25 €
Subventions aménagement de Bourg	223 056,14 €

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à **1 603 169,40 €** dont :

Opérations financières (dont emprunts à rembourser)	174 000,00 €
Aménagement Chez Siret	585 994,50 €
Aménagement de Bourg	719 593,26 €
Voirie et réseaux	91 380,00 €
Remplacement de l'électrovanne et du système d'arrosage du terrain d'honneur	4 810,00 €
Agrandissement du cimetière et reprise de concessions	36 000,00 €



CENTRE BOURG

Après 6 mois de travaux, le centre-bourg est terminé.

Aujourd'hui, cet aménagement est un atout, les conditions de circulation, la sécurité des usagers et le cadre de vie des habitants se sont considérablement améliorés. Notre centre-bourg est plus fonctionnel, plus attractif et constitue un élément important d'une bonne qualité de vie.



«La Rue est le cordon ombilical qui relie l'individu à la société», a écrit avec justesse Victor Hugo. Tout au long de son histoire, la vie sociale d'une commune transparait dans l'agitation de ses rues et de ses places. Espaces de circulation, théâtres de diverses activités et d'animations, miroirs de la société, lieux privilégiés des rencontres, des échanges, mais aussi des rumeurs et des contestations. C'est tout cela la Rue !

Plus encore, un centre-bourg comme le nôtre constitue les racines historiques de Linars. Même si la vie sociale s'est déplacée en d'autres lieux urbains et qu'une autre centralité s'est recomposée, le centre-bourg, avec son église, demeure le lieu emblématique, le cœur, l'âme de Linars. Les expressions telles qu' «esprit de clocher» ou «querelles de clocher» rappellent fort bien la force de cette entité communale comme espace identitaire.



A proximité de ce cœur historique et près de la médiathèque, des logements sont en construction.



Le défi de cet aménagement réside dans la mise en place d'un urbanisme harmonieux au service des habitants : équilibre entre identité du centre-bourg et sa fonctionnalité. Sous l'angle du vivre ensemble, il est donc conçu dans l'esprit d'un meilleur partage de l'espace public entre les différents types d'usages et les différents modes de déplacement. Ainsi, d'un pourtour d'église éminemment routier et d'un parking, la requalification de l'espace permet d'offrir un nouveau paysage : un espace routier reprofilé avec la création d'une zone 20, une véritable place mise en valeur avec son parvis qui s'ouvre sur l'église.



Suffisamment ouverts et aérés, ces espaces valorisent le patrimoine architectural et rendent possible la mixité des usages. Par le choix végétal, leur aménagement paysager, relativement sobre, ne nécessite qu'un faible entretien. Il faut désormais laisser le temps à la végétation, comme aux habitants et aux usagers d'ailleurs, de prendre leurs marques.

Derrière cette belle réalisation, il existe une réalité souvent oubliée. La ténacité et le travail important des élus et des techniciens qui ont eu des décisions, parfois difficiles à prendre, pour le choix d'aménagement, sans compter la complexité des procédures, le casse-tête du financement.

L'ensemble des investissements d'un montant de 900 000 € a bénéficié de subventions étatiques, régionales et départementales à hauteur de 350 000€. Cette opération a drainé de l'activité pour les entreprises locales.

Le maire et le conseil municipal remercient les commerçants, les habitants pour leur patience et leur compréhension pendant toute la durée des travaux, les entreprises et ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce projet, mais aussi tous les financeurs pour leur soutien et leur accompagnement.



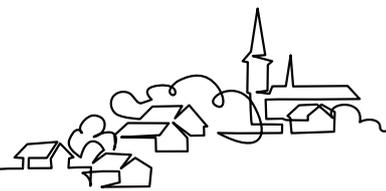
MODIFICATION DE CARREFOUR

Depuis l'achèvement des travaux du centre bourg, les sens de circulation ont été modifiés. Ces modifications sont matérialisées par la pose de panneaux d'obligation et d'interdiction.

L'arrêt devient obligatoire sur la route de Fléac, la priorité étant donnée aux véhicules arrivants de la rue des Bretons. Cet arrêt est indiqué par un panneau «Stop» placé à l'angle des deux rues.

Les rues de l'Église et du Bourg sont en sens unique, sauf pour les bus qui continueront à circuler dans les deux sens sur la rue de l'Église.





BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Arrêté préfectoral du 3 mai 2016

Il est strictement interdit de faire des feux en plein air :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte pelouse, taille des arbres, haies, arbustes)
- Lâcher de lanternes célestes
- Brûlage des pailles soumises à la Politique Agricole Commune (PAC)

sont **AUTORISÉS** sous conditions, pour les professionnels :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole)
- Gestion forestière
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades
- Feux d'artifices, feux festifs



Les conditions pour faire brûler :

- Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire obligatoires
- Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...)

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40 www.charente.gouv.fr

VIVRE ENSEMBLE, C'EST RESPECTER SON VOISINAGE

Quand tondre sa pelouse et effectuer des travaux !

Les travaux momentanés de jardinage, de rénovation ou de bricolage réalisés par des habitants à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent ainsi être effectués qu'aux jours et horaires indiqués ci-contre :

De même, qu'il soit à l'arrêt ou en circulation, un automobiliste ou un motocycliste peut également être verbalisé à hauteur de 68€ si un trouble sonore est constaté par les forces de l'ordre (musique trop forte, pot d'échappement défectueux, usage intempestif de l'avertissement sonore...).



(arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 20 avril 1999)

Jours ouvrables :

8h30-12h et 14h30-19h30

Samedis :

9h-12h et 15-19h

Dimanches et jours fériés :

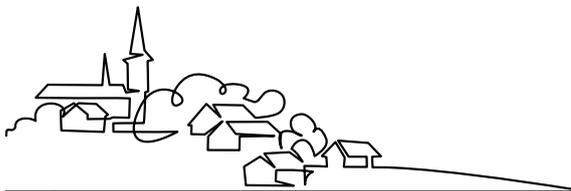
10h-12h

CANICULE

Afin de répondre au mieux aux besoins des administrés les plus fragiles, nous vous proposons de ne pas attendre l'arrivée de l'été pour vous inscrire sur la liste des personnes à contacter en cas de canicule ou de forte chaleur.

Par personnes les plus fragiles nous entendons les personnes âgées en perte d'autonomie, ou les personnes handicapées (physiques ou psychiques) quelque soit leur âge et qui nécessitent une attention particulière du fait de l'absence d'entourage pouvant assurer cette surveillance ou un accompagnement.

Pour cela, nous vous proposons de remplir le formulaire ci-joint et de le déposer ou l'envoyer à la mairie de Linars. Vous pouvez également remplir votre demande par le biais du site internet de la commune. Si vous effectuez cette inscription pour une autre personne, il est nécessaire de préciser votre identité et votre lien avec la personne concernée.



PLAN CANICULE FICHE D'INSCRIPTION



Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire auprès de la mairie sur le registre nominatif institué dans le cadre du PLAN ALERTE et d'URGENCE pour prévenir les risques de forte chaleur.

Comment s'inscrire sur le registre nominatif ?

Sur déclaration de la personne, ou de son représentant légal, à l'aide de ce formulaire mis à disposition dans ce Linars Liaison.

- A retourner : - à l'adresse de la mairie (6 rue de la mairie – 16730 LINARS) ;
- par courriel (mairie@linars.fr);
- ou donner les informations par téléphone (05.45.25.15.15) ;

La radiation de la liste peut être effectuée à tout moment par le demandeur sur simple demande écrite. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, le demandeur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations recueillies. Les informations contenues dans ce registre ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers non autorisés conformément à l'article 29 de la loi du 06 janvier 1978 et des articles 226-13, 226-14 et 226-31 du code pénal relatif au secret professionnel.

Canicule info service : 0800 06 66 66 (appel gratuit)



Monsieur

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Situation de famille :

Madame

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Situation de famille :

Adresse :

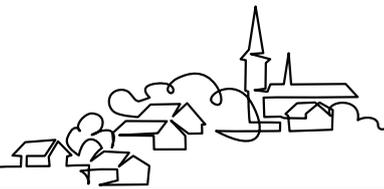
N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable :

Nom et adresse du médecin traitant :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM-Prénom	Adresse	Téléphone	Lien de parenté





MAISON MÉDICALE ET SOCIALE

Médecins :

Dr Solenn CARLHANT
09 86 69 90 35

Dr Jean-Louis GALEA
05 45 90 06 53

Sage Femme :

Gwenola GRIFFON
Nathalie MICHENET
07 82 50 38 23



Adresse : Allée Simone Veil - 16730 Linars

Psychologue :
Amélie DUMAINE
06 73 27 07 68

Ostéopathe :
Lucie ARNAUD
06 89 84 00 65

Infirmiers :

Ludovic GERBOU
Elodie GERBOU
Nadine GILARDEAU
Amandine HENNEQUIN
05 45 91 07 13

Kinésithérapeute :
Christelle BOUCAYS
05 45 20 17 49

Médecin :

Dr GALUT Stéphane
3, rue de Fléac
05 45 91 23 24

Dentiste :

Dr Pierre COUTURIER
5 rue de Fléac
05 45 91 02 36

Pharmacie :

Antoine BOUDET
3, rue des Boisdons
05 45 91 03 07

Hôpital :

**Centre Hospitalier
d'Angoulême**
16470 Saint-Michel
05 45 24 40 40

Centre Anti-Poison :
05 56 96 40 80

**Omega:
Médiation sociale**
05 45 38 69 83

ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇOIS LASSAGNE

Directrice de l'école primaire :

M^{me} Coraline DUQUÉNOY
(remplacée par M^{me} RIVENC cette année)
Tél. : 05 45 91 05 61

**Restaurant scolaire et accueil périscolaire
de l'école élémentaire :**

Tél. : 05 45 91 15 31

École maternelle :

Tél. : 05 45 91 12 15

Restaurant scolaire et accueil périscolaire :

Tél. : 05 45 91 12 15

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Jeudi entre 19h et 20h : bacs et sacs jaunes
Lundi avant 6h : bacs et sacs noirs



DÉCHETTERIE DE FLÉAC

Tél. : 05 45 91 21 08

Horaires d'été du 15 mars au 14 octobre :

du lundi au Vendredi : 8h30-12h - 14h-18h
Samedi : 8h30-12h et 14h-18h30
Fermée le dimanche et jours fériés

Horaires d'hiver du 15 octobre au 14 mars :

du lundi au samedi : 9h00-12h - 14h-17h30
Samedi : 8h30-12h et 14h-18h30
Fermée le dimanche et jours fériés

SERVICES DE BUS STGA

Lignes N°1 et 23
Scolaires : 52 - 54 - 55 A - 55



MAIRIE

Tél. : 05 45 25 15 15 - mairie@linars.fr - www.linars.fr

Astreinte soir, week-end et jour férié
Tel.: 07 72 45 05 53

**Pour connaître le médecin et la pharmacie
de garde, appelez le 15 ou la gendarmerie.**

NUMÉROS D'URGENCE



Directeur de la publication :
Michel GERMANEAU

Comité de Rédaction :
Loïc BOULANGER • Daniel LAGARDE • Francis CALVET
Florence DAVID • Stéphane SACKSICK • Cédric SURBIER
Nadège DENIBEAU • Stéphane BALUCZYNSKI

Conception - Impression :
Imprimerie COUVIDAT
Tél. : 05 45 95 69 33 - contact@imprimeriecouvidat.com